

Visite Conseil – effectuée le 24/09/2019 par Séverine PINCHON (CHN) et Nadège LEHOBEY (OT)

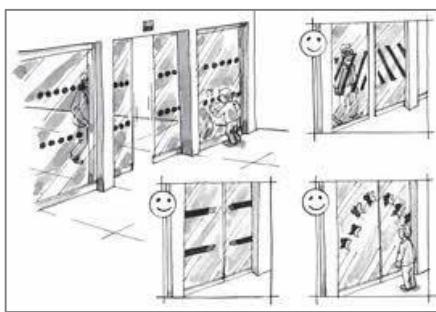
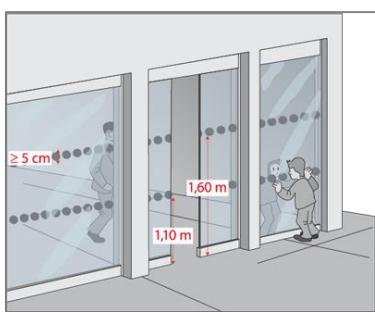
Contact : Mme Nadège LEHOBEY : nadege.lehobey@msm-normandie.fr – Copie : tourisme.sourdeval@msm-normandie.fr

COMpte RENDU DU SITE

L'entrée :



- Comme la porte d'entrée est totalement vitrée, il faut 1 élément à 1,60 m sur 5 cm de largeur mini.



L'accueil :



- Le personnel doit être formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'information :



- **Modifier les numéros d'urgences** : Mettre uniquement la 1^{ère} lettre en Majuscule et le reste en minuscules. Les horaires d'ouverture simplifiés doivent être présentés avec les horloges. (*S'inspirer des modèles envoyés*)
- **Sur le site internet** : faire une rubrique « Accessibilité » avec toutes les informations utiles :
 - Indiquer tous vos aménagements et équipements par type de handicap
 - Préciser les coordonnées du référent Accessibilité avec Téléphone + mail direct.
 - Préciser les places de stationnement les plus proches avec la distance en mètres sauf si celles-ci sont situées face à l'entrée (*le préciser dans ce cas*)
 - Préciser que les OT n'ont pas de sanitaires mais indiquer les plus proches avec les distances en mètres pour chaque OT – **Attention les sanitaires publics ne sont pas accessibles.**
 - Vous pouvez mettre tous vos documents adaptés en téléchargement
 - Mettre le support audio en téléchargement.

Une fois labélisé :

- Le pictogramme de la Marque Tourisme et Handicap (*Attention : il s'agit bien d'une Marque et non plus d'un label*). Vous pouvez donner l'année d'obtention et dire que c'est valable 5 ans.
- Préciser les pictogrammes obtenus

Voici quelques exemples de sites internet adaptés :

www.quiberville-sur-mer-auffay-tourisme.com

www.terresdenacre.com

www.estrancite-delamer.fr



- Le titre des présentoirs est associé à une image, pictogramme ou dessin et inclinés.

Les mots ne doivent pas être en **tout** majuscules. Seulement la 1^{ère} lettre.

→ S'ils sont plastifiés, utiliser des feuilles mates pour ne pas avoir de reflets.

→ Attention au support : Si votre support (*mur*) est clair : Vos titres de présentoirs devront être suffisamment contrastés (*Respecter les 70%*). Sinon il faudra faire un encadré de couleur. **Voir la fiche des normes de la signalétique.**



Les documents :



Tous ces documents seront mis à disposition dans un présentoir ou dans un dossier sur le comptoir surbaissé.

- Un recensement de l'offre touristique locale adaptée est obligatoire :

- L'identification et la connaissance de la marque « Tourisme & Handicap »,
- Des prestations marquées Tourisme et Handicap,
- Des services publics **adaptés** (poste, mairie, toilettes, les transports, commerces, itinéraires piétons sonorisés et places de stationnement adaptées...) ainsi que
- Les associations représentant les personnes en situation de handicap.

Attention à l'utilisation du pictogramme Fauteuil sur vos supports.

Celui-ci indique que le site est censé être entièrement accessible au handicap moteur alors que la loi exige l'accessibilité aux 4 handicaps.

En tant que professionnels, vous êtes responsables de l'information transmise donc assurez-vous que le site soit bien accessible.



- Une documentation doit être disponible en grands caractères (*type Arial, corps minimum 16*) – Vous pouvez y insérer des photos.
- L'information pérenne (*descriptif historique, document générique...*) doit être proposée en « braille intégral ».
- Faire une présentation générale du territoire sur support audio (*fichier mp3 ou autre format*) téléchargeable sur le site internet ou sur place. (*Durée maximum : 5 minutes*)
- Une documentation doit être disponible en version Facile A Lire et à Comprendre (*Voir le guide du FALC*)



Si vous avez une tablette numérique ces documents peuvent être intégrés à la tablette.

Voir paramètres – Rubrique Accessibilité – Système Voice Over pour Ipad.

Il est préférable que la tablette soit mise à disposition mais sécurisée pour le vol et le bris de glace.

Si elle se trouve sur un support celui-ci doit être à une hauteur adaptée pour pouvoir être utilisée par une personne en fauteuil.

L'espace boutique :

- Rajouter le pictogramme du panier pour la signalétique « Boutique ».

L'ensemble de ces rappels à la règle et réglementation émane du Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Les cahiers des charges de la Marque Tourisme et Handicap complètent ce compte-rendu.